



Accident de voirie

Par abdellaoui

Bonjour le 14 février je suis tomber sur un trottoir qui avait un trous. Résultat grave entorse au pied avec important hématomes. A l'heure actuelle je suis platrer je me déplace en fauteuil roulant car j 'ai un corset qui me permet pas utiliser des béguilles.

J'ai fait parvenir un courrier avec accuser de réception au maire de ma commune en lui demandant que dans un premier tant si le trous pouvait être reboucher.Le 7 mars le trou a été reboucher. Et en un deuxième Temp j ai demander une indemnisation car j 'ai trois enfants d'ont 2 encore petit. Il ont passer les vacances scolaire a la maison. J'ai eu le droit a 10H00 heure pour aide ménagère par ma mutuelle ce qui est très peu. Forcer de trouver quelqu'un pour accompagner mes enfants a l'école. Frais de cantine et soins.A ce jour il ne veut rien déboursier car le trou ne dépassait pas 4 cm de profondeur.A ce jour je ne demandais pas grand chose par rapport a mon accident et je ne c'est pas si je doit porter plainte.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50

Par Tisuisse

Bonjour,

Si vous avez un contrat d'assurances multirisque habitation et que, dans ce contrat, vous avez une garantie dite "défense-recours" ou "protection juridique" contactez votre assureur pour mettre en place une action contre la commune au titre de cette garantie.

Vous pouvez aussi contacter une association de défense des victimes de la route.

Bonne chance et prompt rétablissement.